

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 Octobre 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/10/26

Date de la convocation	06/10/ 2020
	<u>Votes : 26</u>
Présents : 20	Pour : 26
Absents : 1	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. JAM Thierry.

Procuration : - Mr GASC Georges à Mme GASC Carine
- Mme CAMPOY épouse LAMBERT Véronique à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr LAMBERT Marcel à Mr GUERIN Grégory
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

Objet : Prêt et utilisation du vidéoprojecteur fixe de la Salle des Fêtes – Adoption d'un règlement, d'une convention et ses annexes

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201015-2020-10-26-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 Mai 2017 relative au prêt et à l'utilisation du vidéoprojecteur fixe de la salle des Fêtes.

A ce titre, il convient de réactualiser les modalités pratiques de prêt et d'utilisation du vidéoprojecteur.

Afin d'optimiser l'utilisation de ce matériel municipal, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter un règlement relatif au prêt et à l'utilisation du vidéoprojecteur et de sa télécommande.

En complément, il précise qu'un formulaire de réservation dudit matériel sera à renseigner pour toute utilisation, et une convention établie.

Il donne lecture des différents documents.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter le règlement relatif au prêt et à l'utilisation du vidéoprojecteur et de sa télécommande ainsi qu'un formulaire de réservation et une convention de prêt dudit matériel.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à l'adjoint délégué afin d'accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 18 Mai 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20201015-2020-10-26-DE
Date de télétransmission : 22/10/2020
Date de réception préfecture : 22/10/2020